

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
☎ 02.35.97.00.22
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} février 2024

Date de convocation : 24/01/2024
Date d'affichage : 24/01/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le Un Février
A 18 heures

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 23
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur OUVRY Jean-François, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Martine LE PAIH, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), M. Claude CALTERO, M. Philippe CABIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU COMITE CONSULTATIF DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE LA SEINE-MARITIME POUR LA MANDATURE 2020-2026

N° 2024-02-01/01

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20240201-2024-02-01-01-DE
Date de télétransmission : 06/02/2024
Date de réception préfecture : 06/02/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2023, portant création du Syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime ;
- AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOpte

Article unique : Il est désigné les délégués du Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein du comité consultatif du port de SAINT-VALERY-EN-CAUX du Syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime, pour la présente mandature 2020-2026, savoir :

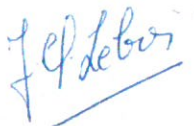
1. Monsieur Alain LEPREUX en qualité de titulaire ;
2. et Madame Martine LE PAIH en qualité de suppléante.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le - 6 FEV. 2024
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : - 7 FEV. 2024

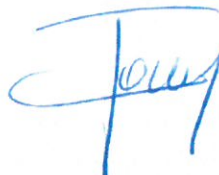
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
☎ 02.35.97.00.22
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} février 2024

Date de convocation : 24/01/2024
Date d'affichage : 24/01/2024

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 23
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le Un Février
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur OUVRY Jean-François, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Martine LE PAIH, Adjoint
Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), M. Claude CALTERO, M. Philippe CABIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

PARTENARIAT AVEC LE GIP NORMANDIE IMPRESSIONNISTE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE LA MEDIATHEQUE AU FESTIVAL 2024 NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

N° 2024-02-01/02

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20240201-2024-02-01-02-DE Date de télétransmission : 06/02/2024 Date de réception préfecture : 06/02/2024
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de convention « festival Normandie Impressionniste 2024 » n° F871 avec le Groupement d'intérêt public «NORMANDIE IMPRESSIONNISTE ;
- La Commission municipale de la culture et des jumelages entendue le 21 décembre 2023 ;

ADOpte

Article 1^{er} : Il est confirmé la volonté de la Ville d'organiser toute une série d'événements et de manifestations, regroupés sous l'appellation « Au fil de l'eau » dans le cadre du festival « Normandie Impressionniste » 2024.

Article 2 : La convention « festival Normandie Impressionniste 2024 » n°F871 susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Il est sollicité une subvention du Groupement d'intérêt public « NORMANDIE IMPRESSIONNISTE, au titre de la participation au festival éponyme 2024.

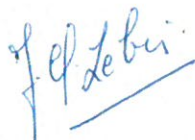
Monsieur le Maire est autorisé à en recouvrer le produit.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le - 6 FEV. 2024
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : - 7 FEV. 2024

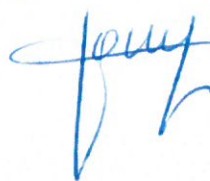
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
☎ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} février 2024

Date de convocation : 24/01/2024
Date d'affichage : 24/01/2024

Nombre de Membres :

En exercice : 27
De présents : 23
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le Un Février
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur OUVRY Jean-François, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Martine LE PAIH, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), M. Claude CALTERO, M. Philippe CABIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX FAMILLES D'ELEVES DE SAINT-VALERY-EN-CAUX SCOLARISES A L'ECOLE PRIVEE « NOTRE DAME DE BON PORT » PARTICIPANT A UNE CLASSE DE DECOUVERTE A LA CLUSAZ EN 2024

N° 2024-02-01/03

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20240201-2024-02-01-03-DE
Date de télétransmission : 06/02/2024
Date de réception préfecture : 06/02/2024

Le Conseil Municipal, à la majorié, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'éducation ;
- VU le contrat d'association à l'enseignement public conclu entre l'Etat et l'école privée « Notre-Dame de Bon Port » du 21 novembre 1988 ;
- VU le courrier de demande de subvention de l'école privée « Notre-Dame de Bon Port » du 11 décembre 2023, dans le cadre de son projet de séjour en classe de découverte à LA CLUSAZ pour 19 élèves, dont 9 Valeriquais, du 3 au 11 février 2024 ;
- La Commission municipale de l'Education, du CMJ, du Handicap et du Bien-être entendue le 22 janvier 2024 ;

ADOpte

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école privée « Notre-Dame de Bon Port », spécialement affectée au financement d'un séjour en classe de découverte à LA CLUSAZ, prévu d'être organisé du 3 au 11 février 2024.

Le montant de la présente subvention est fixé à 450 €, à raison de 50 € pour chacun des 9 enfants valeriquais, qui devra obligatoirement venir en déduction de la participation réclamée aux familles de ces élèves participant à ce séjour et domiciliés à SAINT-VALERY-EN-CAUX.

Un compte rendu de ce voyage devra être produit par la classe à son retour, à titre de justificatif.

Article 2 : Les crédits nécessaires pour couvrir la présente dépense seront inscrits au budget 2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le - 6 FEV. 2024
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : - 7 FEV. 2024

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

